



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 6 mars 2023 – n° 27/H030

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



Réunion du 24 janvier 2023

COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE PLENIERE

- 24 janvier 2023 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	INTRODUCTION	5
II.	DISCUSSION ET VOTE DES ORIENTATIONS ET DES AVIS DES COMMISSIONS.....	7
1.	Orientations 2023 du Cnis	8
2.	Avis des commissions thématiques	10
III.	CRISE SANITAIRE, CRISE ENERGETIQUE : ENJEUX POUR LES STATISTIQUES...	12
1.	Réflexions d'un économiste sur le contexte post-Covid et les tensions qui traversent notre économie.....	12
2.	La crise énergétique et ses conséquences : enjeux pour la statistique publique française	15
3.	La France vit-elle une grande démission ?	17
4.	Echanges avec la salle	18
	CLÔTURE	20

Liste des participants

Présents

Membres du Conseil

Nom	Prénom	Organisme
BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques
CABRILLAC	Bruno	Banque de France (BdF)
CHOGNOT	Christine	Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOOSS)
CHOUGUIAT	Alain	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
COUILLARD	Paul-Louis	Assemblée nationale
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
POUZIN	Gilles	CFTC
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
TOMASINI	Magda	Institut national des études démographiques (INED)
VALLA	Hugo	Fédération bancaire française
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB) - CPME

Chefs de SSM

Nom	Prénom	Organisme
DE PERETTI	Gaël	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
GONZALEZ-DEMICHEL	Christine	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure
HOUEBINE	Michel	Ministère du Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
LENGLART	Fabrice	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Rapporteurs de commission

Nom	Prénom	Organisme
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
BRIERE	Luc	Ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales - Département des études et statistiques locales
CHEVALIER	Pascal	Ministère de la Justice - Sous-direction de la statistique et des études
COLIN	Christel	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
GOLFIER	Cécile	Banque de France (BdF)
MOREAU	Sylvain	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
PASSERON	Vladimir	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
PROST	Corinne	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP)

SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
-----------------	----------	---

Secrétariat général du Cnis

Nom	Prénom	Organisme
CANCEL	Sébastien	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DE RAPHELIS SOISSAN	Magali	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
FONS	Marie-Amélie	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
FRANCOZ	Dominique	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)

Autres

Nom	Prénom	Organisme
BAYET	Alain	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et l'action régionale (DDAR)
BONNANS	Dominique	Comité du Label de la statistique publique
COHEN	Daniel	Ecole normale supérieure
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
LAGARDE	Sylvie	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MESQUI	Bérandère	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
PERBEN	Margot	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
REDOR	Patrick	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
REYNAUD	Bérandère	Ubiquis
RIVIÈRE	Pascal	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) - Inspection générale

I. INTRODUCTION

Le Président, Patrice DURAN, ouvre l'assemblée plénière du Cnis en remerciant tous les participants pour leur présence. Il leur souhaite à tous une bonne année, espérant un peu de sérénité dans ce monde compliqué.

Cette assemblée plénière a pour fonction de revenir sur l'activité réalisée au cours de l'année écoulée et d'évoquer l'avenir, d'autant plus que le Cnis travaillera cette année sur le prochain moyen terme, le moyen terme actuel démarré en 2019 s'achevant en 2023. Le bilan dressé par le Secrétariat général montre que le Cnis a plutôt bien travaillé cette année, ne serait-ce que parce que la statistique publique est de plus en plus à l'ordre du jour, ce dont il faut se réjouir. Les commissions thématiques ont été très actives. Plusieurs groupes de travail ont été constitués sur des enjeux particulièrement importants. Deux colloques ont par ailleurs été organisés sur des sujets plus méthodologiques liés aux appariements d'une part, et aux panels et cohortes d'autre part.

La statistique publique devient en effet de plus en plus centrale dans la réflexion sur l'action publique et comme dans son pilotage. La statistique publique s'intègre parfaitement au triptyque classique de l'action publique : connaissance, action et contrôle. Connaissance d'abord, car dans un univers où trop de personnes, en particulier dans les administrations, ignorent encore ce qu'est la statistique publique, on découvre aujourd'hui – et la crise du Covid y a aidé – qu'une maîtrise intellectuelle de la réalité est décisive et la statistique publique est une dimension essentielle de la réflexivité dont nous avons besoin. Action ensuite, car la statistique induit de fait des actions, des activités, des politiques publiques. Contrôle enfin, puisqu'il faut à un moment donné revenir sur ce qui a été fait et porter un regard pertinent et axiologiquement neutre tant pour comprendre ce qui a été fait, les erreurs comme les succès, que pour en rendre compte. Le retour de la question de l'évaluation des politiques publiques apparaît assez symptomatique de l'importance de ne pas rester dans le noir. Pour prendre un exemple, dans sa dernière note sur le RSA, la Drees couvrait d'ailleurs bien ces trois registres de la connaissance, de l'action et du contrôle en ce qu'elle a examiné la façon dont le RSA fonctionne, les problèmes d'action qu'il pose et en a tiré les enseignements en termes d'évaluation de l'action publique. Aujourd'hui, la statistique publique occupe une place tout à fait méritée et essentielle dans un pays qui se pose des questions sur ce qu'il fait et ce qu'il est bon de faire. Rendre compte de l'action publique est aussi une manière de l'obliger à rendre des comptes. On le voit, la réflexion savante ne peut être tenue pour totalement étrangère aux débats les plus actuels sur la responsabilité politique.

Après sa présentation du bilan de l'activité des commissions et des groupes de travail, Françoise Maurel prendra sa suite pour présenter les orientations 2023 et les éventuels amendements que les membres du Conseil avaient la possibilité de déposer en amont. Dans la deuxième partie de cette assemblée, Daniel Cohen a accepté l'invitation du Président pour présenter son regard sur la situation post-Covid et ses éventuelles implications pour la statistique publique. Le besoin d'expertise est aujourd'hui central. Dans l'un de ses ouvrages, Daniel Cohen souligne que les chercheurs ont cette fonction d'expliquer les résultats de la science aussi bien aux autorités publiques qu'au public le plus large. D'une certaine façon, c'est aussi le rôle du Cnis que de faire œuvre de pédagogie. Cette pédagogie est aujourd'hui très marquée par les réalisations de l'Insee et des services statistiques ministériels qui mettent sur le devant de la scène les résultats de leurs activités et de leurs travaux de recherche. Après l'intervention de Daniel Cohen, Jean-Luc Tavernier montrera la façon dont la statistique publique est interpellée et se mobilise pour éclairer les phénomènes à l'œuvre. Enfin, Michel Houdebine, le directeur de la Dares, décryptera les principales évolutions observées sur le marché du travail post-crise, et notamment les tensions qui le traversent, mais aussi les flux importants de main-d'œuvre. Il fera également un focus sur les démissions, précisant s'il faut parler ou non de « grande démission » dans le cas de la France.

Avec l'accalmie de la crise sanitaire, les travaux du Cnis ont repris leurs modalités normales, même si par expérience, le Cnis a maintenu la possibilité de visioconférence qui apporte un public beaucoup plus large qui s'est manifesté dès le début de la crise. La visioconférence est en effet devenue un outil essentiel. Aujourd'hui, en effet, les commissions thématiques sont ouvertes à des participants non parisiens et à des catégories socioprofessionnelles jusqu'alors un peu éloignées de ces instances. Pouvoir associer pleinement producteurs et utilisateurs distants présente des avantages certains pour une institution comme le Cnis. Les programmes de travail ont pu être présentés comme d'habitude par les rapporteurs lors des commissions de printemps. Les travaux des commissions se sont concentrés sur des sujets structurels, conformément aux avis inscrits dans le moyen terme en cours, mais aussi sur des besoins émergents.

Une rencontre sur les appariements de données individuelles a eu lieu le 28 janvier à Bercy et en visioconférence, avec un succès mérité, même si les questions méthodologiques n'étaient pas forcément faciles à appréhender pour les auditeurs les plus éloignés de la statistique. Le colloque sur les cohortes et panels, deux fois reporté, a finalement pu se tenir en présentiel en mai et a donné lieu à des échanges particulièrement importants entre la sphère statistique et la sphère épidémiologique.

L'activité des groupes de travail a également été très soutenue en 2022 avec quatre groupes actifs travaillant respectivement sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture, l'observation et la mesure des discriminations à la suite d'une demande de la Défenseure des droits, sur le projet de répertoire statistique d'individus et de logements (RESIL), faisant suite à la rencontre sur les appariements, et enfin sur la révision de la nomenclature d'activités française (NAF). Enfin, le Cnis a également mis en ligne quatre publications de la collection « Chroniques » pour poursuivre les actions de vulgarisation qui sont aujourd'hui essentielles pour accompagner les efforts pédagogiques importants fournis par l'Insee et les services statistiques ministériels à travers leurs publications.

Les principaux axes de travail du Cnis, relativement transversaux, ont été conformes aux orientations prises par le Conseil en début d'année. Le premier axe visant à augmenter la visibilité des statistiques construites sur des données administratives et des appariements était essentiel, car le rapport aux données administratives est de plus en plus décisif dans la constitution des bases de données et des capacités statistiques. La rencontre sur les appariements de janvier 2022 a été suivie par le groupe de concertation sur le projet RESIL. Lors du colloque sur les panels et les cohortes, les données longitudinales indispensables à l'analyse des parcours ont été évoquées, de même que l'intérêt de mener des opérations coordonnées. La question des appariements représente aussi un élément décisif d'action publique. En effet, les appariements permettent la conceptualisation conjointe et constituent un élément d'intégration et de coordination centrale dans des univers où la plupart des problèmes politiques sont largement transversaux, horizontalement aux nomenclatures politico-administratives et verticalement entre les différents modes de gouvernement, ce qui pose d'ailleurs la question du rapport toujours complexe entre Etat et collectivités territoriales, sur lequel il reste encore beaucoup à faire. La plupart des commissions sont d'ailleurs marquées par cette question des politiques partagées et des rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Le deuxième axe consistait à développer l'observation et la mesure statistique des discriminations. Il a donné lieu à la constitution, à la demande de la Défenseure des droits, d'un groupe de travail chargé d'indiquer la façon d'appréhender statistiquement les formes de discrimination, en particulier les formes les plus susceptibles de menacer la cohésion sociale. Ce groupe a été présidé par Michel Villac, ancien de l'Insee et président du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge. Les recommandations de ce groupe de travail sont attendues pour l'automne.

Le troisième axe portait sur l'accès à des données privées d'intérêt général. Le Cnis a engagé une réflexion sur le sujet depuis plusieurs années. Cette question a également donné lieu à un rapport de l'Insee. L'accès à des données privées d'intérêt général est devenu un enjeu central pour l'action publique, qui a besoin des informations les plus précises sur un certain nombre de questions. Le groupe de travail sur le suivi des pratiques agricoles était ainsi lié à un durcissement de la réglementation européenne susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur le dispositif statistique du suivi des pratiques agricoles. Le Cnis a mis en place dès 2021 un groupe de travail sur l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture pour concevoir un outil de recueil de données *via* les logiciels de gestion parcellaire que les agriculteurs utilisent comme alternative à la collecte par questionnaire. Dans un autre univers, France Stratégie a été également très concernée par cette question des données privées pour le Plan Français « Très haut débit » (PFTHD), en particulier au niveau des entreprises de réseaux qu'il n'est pas toujours facile de mobiliser.

Sur le quatrième axe des nomenclatures statistiques, deux domaines ont été étudiés en particulier. Un groupe de travail du Cnis a été mis en place pour instruire la révision de la nomenclature d'activités française (NAF) qui entrera en vigueur en 2025 et qui sera emboîtée dans la nomenclature d'activités européenne (NACE). Par ailleurs, au titre du suivi du groupe de travail sur la refonte de la nomenclature PCS qui s'est déroulé en 2019, un site internet dédié a été ouvert, contenant l'historique des PCS et une articulation avec d'autres nomenclatures de métiers et de professions.

Le cinquième axe concernait l'urgence de la transition écologique et son impact sur les manières de produire, de consommer et de vivre. Ce sujet emporte lui aussi de forts enjeux de mesure. La transition écologique constitue un problème public totalement transversal qui pose à l'évidence des problèmes exemplaires de coordination relativement importants du point de vue de l'action publique et nécessite un progrès sur la mesure des questions écologiques et de la transition. Le Cnis avait demandé à trois experts d'intervenir sur le sujet lors de sa précédente assemblée plénière. Ces échanges se poursuivront en 2023 avec un colloque organisé le 7 mars prochain [*reporté entre-temps au 10 mai 2023*] à Bercy pour inviter à

réfléchir aux besoins d'information et d'innovation auxquels la statistique publique devra répondre pour garantir l'indépendance, la pertinence et la qualité de l'information diffusée.

Enfin, le dernier axe portait sur la démarche statistique publique lancée par l'Autorité de la statistique publique fin 2021 pour élargir le périmètre de la statistique publique, démarcher des producteurs de statistiques d'intérêt général au-delà du SSP. Pôle emploi et l'Inserm sont notamment concernés par cette ouverture de la statistique publique à des acteurs qui sont importants, parce qu'ils produisent de la statistique. Octroyer le label de la statistique publique à plusieurs de leurs séries constituerait un élément tout à fait essentiel, en permettant la montée en qualité des travaux de ces acteurs périphériques à la statistique publique, une idée à laquelle le Cnis est particulièrement sensible, car elle fait partie de sa mission.

L'actuel moyen terme se termine fin 2023. Le prochain couvrira la période commençant en 2024. Cet exercice quinquennal mérite d'être reconduit pour des raisons multiples. Il constitue l'occasion de rassembler tout ce qui a été réalisé dans la statistique publique pendant cinq ans sur un certain nombre d'orientations précises qui ont donné lieu à des travaux de qualité, tant dans les commissions que dans les groupes de travail. Ce travail de mémorisation et de retour sur ce qui a été produit par la statistique publique sur des enjeux très précis va permettre de réfléchir à l'évolution des besoins pour actualiser ou renouveler les orientations du moyen terme du Cnis. Ces orientations servent ensuite de guide aux producteurs statistiques en tant que feuille de route partagée avec les utilisateurs. Elles servent aussi de cadre de référence aux commissions thématiques du Cnis pour les années à venir. Elles ne représentent pas pour autant un carcan. Les avis de moyen terme restent consultatifs et chacun peut s'adapter aux demandes qui peuvent naître à tel ou tel moment, comme l'a montré la réponse favorable apportée à la demande de la Défenseure des droits sur la mesure des discriminations. La présidente de la Commission nationale du débat public s'intéresse également à l'action du Cnis et sa dimension démocratique.

L'exercice de prospective transversale constitue une bonne manière d'adopter une vision commune aux différents producteurs et utilisateurs. Il permet de mettre de l'ordre. Le Cnis tient donc beaucoup à conserver ce travail d'observation de ce qui a été fait par le passé et ce qui peut être fait à l'avenir. Dominique Francoz a rejoint le Secrétariat général du Cnis en octobre dernier pour conduire le travail de préparation qui avait été mené précédemment par Cédric Afsa. Ce travail s'articule autour de trois activités. Il s'agit de dresser le bilan du moyen terme en cours et recueillir les besoins des parties prenantes du Cnis, avant de fixer les orientations qui seront déclinées en avis sur lesquels l'assemblée plénière devra statuer l'année prochaine. Les commissions seront consultées au printemps 2023 pour réfléchir aux orientations à partir des éléments de bilan. A l'automne, il conviendra de fixer les avis pour la période 2024-2028 qui seront présentés au Bureau, puis à l'assemblée plénière début 2024.

Le premier bilan des avis généraux du moyen terme 2019-2023 a été établi et présenté au Bureau du Cnis de décembre dernier. Il a montré que malgré la crise du Covid, de nombreux travaux avaient été accomplis depuis le début de ce moyen terme, en particulier autour des sujets liés à l'utilisation de nouvelles sources de données et à l'appariement des sources administratives. Un bilan par commission est en cours. Il sera présenté et discuté lors des commissions de printemps. Le Président du Cnis incite les membres du Conseil à exprimer leurs besoins et idées sur les thèmes qui devraient faire l'objet d'une attention particulière dans le prochain programme. Toutes les suggestions sont les bienvenues et seront étudiées en temps utile. Dans le contexte actuel, les orientations feront très certainement la part belle à deux thèmes porteurs de transformation : la transition écologique et la société post-Covid marquée par la crise énergétique et le retour de l'inflation, avec ses implications sociales, politiques et économiques.

Les avis des commissions pointent semestre après semestre les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis, de nouvelles sources ont été exploitées, une information utile a été produite, structurée et mise à disposition dans des formes appropriées, mais ils révèlent aussi des voies de progrès, des besoins non satisfaits, des difficultés dans l'accès aux données ou le traitement des données.

II. DISCUSSION ET VOTE DES ORIENTATIONS ET DES AVIS DES COMMISSIONS

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis, indique que les orientations générales ont pour but de compléter l'ensemble des projets d'avis des commissions thématiques du Cnis prises au cours de l'année. L'année 2023 sera largement consacrée au renouvellement des priorités de moyen terme établies voilà cinq ans. Ces orientations annuelles seront donc les dernières du cycle quinquennal du moyen terme 2019-2023. Le temps de la statistique et du Cnis étant un temps long, ces orientations sont plutôt de nature pluriannuelle. Glissantes, les orientations 2023 reprennent assez largement les orientations 2022 en les actualisant pour tenir compte des avancées et de l'actualité prévisible pour l'année 2023.

Par ailleurs, lors de la précédente Assemblée plénière, en 2022, plusieurs remarques avaient été exprimées sur les modalités d'adoption des orientations transverses et des avis thématiques. Le Bureau du 17 mars 2022 est revenu sur ce débat. Il a examiné les remarques et les pistes pour y répondre avant de prendre des décisions sur l'organisation des assemblées plénières qui seront appliquées dès cette assemblée 2023.

S'agissant des orientations annuelles, les propositions transmises le 10 janvier ont été élaborées par le Secrétariat général, puis discutées lors du Bureau du 15 décembre et amendées des remarques formulées en séance ou dans les jours suivants par les membres du Bureau. Ce processus a conduit à ajouter une orientation complémentaire à celles présentées initialement, portant leur nombre à sept. Ces orientations restent amendables par le Conseil à l'issue du Bureau. Toutefois, comme indiqué dans le message envoyé la veille à l'ensemble des membres, une seule demande d'amendement a été officiellement transmise. Elle a été partagée auprès de l'ensemble des membres du Conseil, conformément à la décision prise en Bureau. Françoise MAUREL remercie les membres du Conseil et du Bureau qui ont transmis des amendements rédactionnels depuis la première version pour leur lecture attentive et leurs propositions.

S'agissant des avis pris en 2022 par les commissions thématiques, conformément aux souhaits exprimés lors de l'assemblée plénière précédente et à certaines des pratiques antérieures, le Bureau a confirmé que ces avis de commission sont validés par le président de chaque commission à l'issue des séances, après un débat nourri, et ne sont plus modifiables par la suite. Il sera donc proposé à la présente assemblée de voter pour ou contre l'adoption de ces avis en l'état. Le vote s'effectuera en bloc pour chaque commission.

Enfin, le Bureau a traité des nouvelles demandes qui s'exprimeraient éventuellement lors de l'assemblée plénière en dehors du cadre des orientations transverses et des avis de commission. Dans la mesure où ces demandes n'ont pas fait l'objet de discussions en amont en commission ou en Bureau, elles seront portées au compte rendu et le Secrétariat général du Cnis les transmettra au Bureau, aux commissions ou aux producteurs compétents afin qu'elles puissent trouver une suite en dehors de l'assemblée plénière. A cet égard, la Secrétaire générale signale qu'au cours de l'année 2023, les consultations seront augmentées. Elle ne doute donc pas que les questions formulées au cours de la présente assemblée trouveront une réponse dans le cadre du prochain moyen terme pour lequel les membres du Conseil seront contactés très prochainement pour se voir proposer des entretiens.

1. Orientations 2023 du Cnis

Orientation 1 : Augmenter la visibilité des statistiques construites sur des données administratives et des appariements pour accroître la confiance

En 2023, le Cnis tirera les leçons du rapport du groupe de concertation sur RESIL (Répertoire statistique d'individus et de logements) et les appariements pour les recommandations qui le concernent plus particulièrement, notamment celles de faire toute la transparence sur le projet RESIL porté par l'Insee et ses suites et de développer la concertation sur les appariements. Le Cnis reviendra sans doute vers le Bureau au cours de l'année avec des propositions plus concrètes de mise en œuvre de ce rapport. Aucune demande d'amendement n'a été reçue en amont de la réunion sur cette orientation.

En l'absence de remarques ou commentaires, l'orientation 1 est adoptée à l'unanimité.

Orientation 2 : Développer les mesures d'inégalités de situation et la connaissance des discriminations

Cette orientation figurait déjà sous une forme proche dans les objectifs pour l'année 2022. Le groupe de travail en cours sur l'observation et la mesure des discriminations répond à la demande de la Défenseure des droits, mais il répond aussi directement à un avis du moyen terme exprimé dès 2019. Le rapport de ce groupe de travail est attendu courant 2023. Il dressera un état des lieux des statistiques existantes et formulera sans doute des recommandations pour développer la mesure, comme il est d'usage dans les groupes de travail du Cnis. Là encore, aucun amendement n'a été envoyé en amont de la réunion.

En l'absence de remarques ou commentaires, l'orientation 2 est adoptée à l'unanimité.

Orientation 3 : Contribuer à développer les usages statistiques de données privées, en concertation avec les parties prenantes

Le groupe de travail du Cnis sur l'utilisation des données logicielles de gestion des parcelles agricoles à des fins statistiques devrait lui aussi aboutir dans le courant de l'année, avec sans doute des propositions très concrètes pour les services statistiques et les parties prenantes. Plus généralement, le Cnis pourrait contribuer au cours de l'année 2023 aux réflexions menées sur la refonte du règlement européen 223 sur les statistiques, comme peut-être aussi son homologue européen l'ESAC, dans la mesure où cette refonte devrait accorder une place importante à l'accès à des données privées à des fins de statistiques publiques. Aucune demande d'amendement n'a été reçue en amont de cette réunion.

Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT, souligne que les travaux du groupe sur l'utilisation des produits phytosanitaires sont particulièrement attendus, d'autant que le décalage éventuel entre les déclarations et les données de vente de ces produits fait débat.

L'orientation 3 est adoptée à l'unanimité.

Orientation 4 : Etablir des priorités statistiques pour la mesure de la transition écologique

Françoise MAUREL rappelle que la transition écologique questionne les outils de mesure traditionnels. Le colloque qui se déroulera le 7 mars prochain pourra nourrir les futurs avis du moyen terme en matière de mesure de la transition écologique et en particulier sa dimension économique. Cette orientation n'a fait l'objet d'aucune demande d'amendement en amont de la présente assemblée plénière.

En l'absence de remarques ou commentaires, l'orientation 4 est adoptée à l'unanimité.

Orientation 5 : Accompagner la « démarche statistique publique » de l'Autorité de la statistique publique pour élargir le périmètre des statistiques publiques soumises à la coordination du Cnis

Cette « démarche statistique publique » a été initiée l'année dernière. Ces nouveaux producteurs ont commencé à apparaître dans le périmètre du Cnis. La démarche est désormais pérennisée dans les textes. Une quinzaine d'administrations sont entrées dans cet engagement de standards de qualité minimaux pour certaines de leurs statistiques. L'Autorité de la statistique publique organisera un colloque public en septembre 2023. Pour sa part, le Cnis collecte dès à présent les programmes de travail et les bilans d'activité de ces organismes, qu'il accueille également dans les commissions. Cette démarche reste progressive et ses effets se concrétiseront plutôt à moyen terme.

Le directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER s'interroge sur le terme « administration ». La démarche de l'Autorité de la statistique publique couvre aussi un certain nombre de structures associatives, notamment dans le domaine de l'environnement.

Béatrice SEDILLOT, Cheffe du Service de la donnée et des études statistiques (SDES), au ministère de la Transition écologique, remarque qu'il s'agit d'opérateurs pour une bonne partie d'entre eux.

Jean-Luc TAVERNIER observe que la démarche concerne à la fois des directions d'administration, des établissements publics, des associations, etc. Le terme d'organisme public semblerait donc plus approprié.

Françoise MAUREL considère que cet amendement peut être pris en compte.

Christine CHOENOT, représentant l'UNIOPSS, remarque que certains organismes, comme l'Observatoire des inégalités, sont des organismes privés. Il serait très intéressant que le profane connaisse les critères permettant de relativiser cette production par rapport à celle de la statistique publique. Elle suggère donc de se limiter à la mention d'organisme plutôt qu'organisme public.

Françoise MAUREL estime qu'il faudra prendre attache avec l'ASP pour préciser le cadre de la démarche. Elle propose de conserver le terme organisme public pour l'instant.

L'orientation 5, telle qu'elle a été amendée en séance, est adoptée à l'unanimité.

Orientation 6 : Travailler l'expression des besoins sociaux actuels en matière de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

Cette orientation nouvelle s'inscrit dans la continuité des discussions menées lors de l'assemblée plénière précédente sur la création d'un groupe de travail relatif aux statistiques de santé qui avait été souhaitée par certains membres du Conseil. Pour compléter le début de coordination qui se met en place entre différents producteurs de données de santé, notamment grâce à l'action de la Drees qui a été présentée au Bureau et à l'implication des nouveaux producteurs de données de santé dans le périmètre du Cnis, le Conseil

organisera en 2023 un recueil des besoins d'utilisateurs variés face aux producteurs concernés pour définir des orientations pour le moyen terme en fin d'année. Cette consultation pourra également être suivie d'un groupe de travail si cette démarche s'avère opportune. Le Cnis devrait par ailleurs organiser une consultation d'utilisateurs nationaux pour contribuer à prioriser les statistiques européennes de santé dans le cadre de l'action d'Eurostat « Priority Settings ». Cette orientation nouvelle a été transmise au Conseil et n'a pas fait l'objet de demande d'amendement.

En l'absence de remarques ou commentaires, l'orientation 6 est adoptée à l'unanimité.

Orientation 7 : Faciliter la communication des travaux du Cnis au-delà du cercle des experts

Cette orientation nouvelle s'inscrit très directement dans un avis du moyen terme actuel sur la lisibilité de la production statistique (avis n°8 du moyen terme 2019-2023). Elle fait également suite à des remarques pertinentes exprimées par des membres du Conseil en assemblée plénière ou en commission thématique. Le Cnis espère engager, au cours de l'année 2023, une réflexion avec les utilisateurs intéressés pour définir des actions adaptées sur une communication plus grand public. Cette réflexion nourrira aussi le moyen terme à venir.

L'UNIOPSS a proposé un amendement rédactionnel qui consiste à ajouter : « le conseil engagera une réflexion pour valoriser davantage au niveau local comme au niveau national, les travaux courants des commissions thématiques, des groupes de travail et des colloques par des communications simples ».

En l'absence de commentaires ou remarques, l'orientation 7 ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.

2. Avis des commissions thématiques

Françoise MAUREL rappelle que ces avis ont été adoptés par chaque commission, sous la responsabilité de leur président. Ils ne sont plus amendables à ce stade.

a. Commission Démographie et questions sociales

La commission Démographie et questions sociales présidée par Jean-Philippe Viquant a pris deux avis, l'un sur le suivi statistique du logement et de la précarité résidentielle et l'autre sur les statistiques publiques sur les personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

Les avis de la commission Démographie et questions sociales sont adoptés à l'unanimité.

b. Commission Emploi, qualification et revenus du travail

La commission Emploi, qualification et revenus du travail présidée par Jean-Christophe Sciberras a pris également deux avis, l'un sur le suivi statistique de l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées et l'autre sur les statistiques permettant d'analyser les liens entre parcours professionnel et santé des personnes.

Les avis de la commission Emploi, qualifications et revenus du travail sont adoptés à l'unanimité.

c. Commission Entreprises et stratégies de marché

La commission Entreprises et stratégies de marché présidée par Gianluca Orefice a pris deux avis, le premier portant sur la mesure du numérique dans l'économie et de la transformation numérique et le second sur la mesure des pratiques culturelles.

Les avis de la commission Entreprises et stratégies de marché sont adoptés à l'unanimité.

d. Commission Environnement et développement durable

La commission Environnement et développement durable présidée par Xavier Timbaud a pris deux avis sur le suivi statistique de la qualité des sols d'une part, et sur les statistiques concernant la ville durable d'autre part.

Les avis de la commission Environnement et développement durable sont adoptés à l'unanimité.

e. Commission Système financier et financement de l'économie

Les deux avis adoptés par la commission Système financier et financement de l'économie présidée par Anne-Laure Delatte avaient pour thème « mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou de la nouvelle industrie financière » pour le premier et « genre et finance » pour le second.

Les avis de la commission Système financier et financement de l'économie sont adoptés à l'unanimité.

f. Commission Services publics et services aux publics

La commission Services publics et services aux publics présidée par Antoine Bozio a pris deux avis, l'un sur l'observation du parcours des personnes âgées et l'autre sur les données sur la sécurité.

Les avis de la commission Services publics et services aux publics sont adoptés à l'unanimité.

g. Commission Territoires

Enfin, la commission Territoires présidée par Pierre-Philippe Combes a pris deux avis sur la mesure de l'artificialisation des sols d'une part, et sur les statistiques des collectivités locales d'autre part.

Les avis de la commission Territoires sont adoptés à l'unanimité.

Patrice DURAN signale la parution d'un rapport de la Cour européenne des comptes sur la statistique publique qui montre à quel point le périmètre de la statistique publique s'élargit considérablement. La question de l'Europe se pose en effet de plus en plus. Là encore, la statistique publique est touchée dans ses différentes dimensions. Sur le plan méthodologique, la comparabilité conceptuelle représente un enjeu fondamental. Or il reste beaucoup à faire pour pouvoir réaliser des comparaisons pertinentes pour des raisons qui tiennent aux différences institutionnelles importantes qui caractérisent les différents États comme à la diversité des modes de traitement des problèmes publics. Notons au passage que le Cnis apparaît finalement comme le mode de structuration le plus accompli en Europe des rapports entre producteurs et utilisateurs, nous avons le plaisir de le souligner ! Roxane Silberman, qui a rejoint l'ESAC, réalise de son côté un travail important autour de cette question centrale. Le Cnis reviendra sans doute très rapidement sur cette question européenne.

Nicolas PROKOVAS remercie le Cnis pour le travail réalisé en amont qui a grandement facilité la tâche de la présente assemblée plénière. S'agissant du fonctionnement des commissions cependant, il constate que l'ordre du jour des réunions est toujours très riche, voire trop riche, et ne laisse pas suffisamment de place au débat. Le recours à la visioconférence a peut-être encouragé une plus forte participation. Pour autant, l'augmentation du nombre de participants ne s'accompagne pas toujours d'une augmentation des échanges. Le Secrétariat général du Cnis ne peut être tenu pour responsable de cet écueil. Une succession d'exposés conduit parfois à des discussions bâclées, surtout sur les avis qui n'ont pas toujours le temps d'être discutés autant que nécessaire, d'autant qu'aucun document préparatoire n'est communiqué avant la séance. Pour faciliter le débat, il conviendrait peut-être de communiquer en amont les propositions d'avis afin que les participants puissent y réfléchir.

Patrice DURAN estime que ces remarques renvoient aussi à la taille et la capacité du Cnis à organiser des commissions beaucoup plus élargies.

Françoise MAUREL remarque que la tenue des réunions en présentiel présente ses avantages et ses inconvénients. Le Secrétariat général du Cnis essaie de fournir un dossier en amont de la commission, mais il reste tributaire des intervenants. Les avis dépendent aussi de ces éléments. Ils sont rédigés seulement quelques heures avant la réunion et il paraît difficile de les partager très en amont. En revanche, des

documents préparatoires reprenant par exemple la documentation disponible pourraient être élaborés par les intervenants afin de mieux préparer les participants à la commission.

Christine CHOGNOT souligne la très grande qualité des discussions en commission. Pour avoir assisté à la plupart des commissions en 2022, elle a constaté que même si les questions étaient difficiles, les intervenants tentaient toujours d'y répondre. Il en est de même pour les propositions d'amendement sur les avis. Elle salue donc le travail remarquable réalisé dans un temps très court, avec des ordres du jour très chargés. Ses demandes d'intervention ont toujours été prises en compte et elle en remercie le Cnis.

La séance est suspendue de 10 heures 45 à 11 heures 15.

III. CRISE SANITAIRE, CRISE ENERGETIQUE : ENJEUX POUR LES STATISTIQUES

Patrice DURAN précise que le Cnis a demandé à trois experts de livrer leurs réflexions sur les effets des crises qui traversent le pays depuis trois ans. Ces crises interrogent bien évidemment la statistique publique et les outils dont les statisticiens disposent pour suivre les principales inflexions, repérer les nouvelles tendances, mesurer la réalité, etc.

Aujourd'hui, le besoin d'expertise et de réflexivité est décuplé, nous l'avons dit. La question se pose d'autant plus que l'histoire doit se définir comme l'articulation du passé, du présent et du futur. Or, comme l'a montré le grand historien Koselleck, ce qui caractérise la modernité est que le futur ne peut plus être simplement déduit du passé. Le rapport entre l'expérience et le futur se révèle beaucoup plus complexe. L'expérience est nécessaire, mais elle ne suffit pas car elle n'induit pas la connaissance de ce qui va advenir. C'est bien ce qui explique là aussi le côté exemplaire de la crise du Covid 19 comme la question de la transition écologique. Dès lors, penser le risque devient une nécessité comme l'ont montré la crise Covid comme la question de la transition écologique. C'est bien ce qu'a voulu brillamment exprimer Jean-Pierre Dupuy dans son livre *Le catastrophisme éclairé* cité d'ailleurs par Daniel Cohen.

1. Réflexions d'un économiste sur le contexte post-Covid et les tensions qui traversent notre économie

Daniel COHEN, Président de l'Ecole d'économie de Paris, indique que la période actuelle est extrêmement troublée, très difficile à interpréter. Il ne s'agit pas d'une crise unique, comme avait pu l'être la crise des *subprimes*, une crise financière qui a immédiatement fait penser à la crise des années 1930, cette référence ayant d'ailleurs, d'une certaine manière, guidé l'action publique. La période actuelle n'est pas non plus, même si les analogies sont très fortes, une répétition de la crise pétrolière des années 1970 qui était déjà, en son temps, assez unique. Elle n'est pas une crise sanitaire comme avait pu l'être la grippe espagnole. La période actuelle est une combinaison ou une « poly-crise ». A la complexité intrinsèque de comprendre ces crises et de les remettre dans leur contexte s'ajoute le fait qu'elles se produisent toutes en même temps. Elle se rapproche du trio infernal formé au Moyen-Age par la peste, la guerre et la faim qui avait été utilisé pour caractériser la grande peste bubonique de la deuxième moitié du XIV^e siècle qui avait entraîné alors la chute du système féodal.

L'effondrement du système féodal avait résulté d'un effondrement de la population européenne de plus d'un tiers. Il était alors devenu impossible pour les seigneurs de maintenir leurs paysans attachés à la terre. Le rapport de force était devenu brutalement favorable aux paysans. L'explosion des salaires a été très bien documentée dans la littérature historique. Certains vont même jusqu'à dire que les origines de la révolution industrielle se jouent là, notamment en Angleterre. En effet, si cette hausse des salaires a été temporaire dans un très grand nombre de pays où la démographie a été forte, elle est restée sur un très haut plateau pendant très longtemps en Angleterre, ce qui expliquerait peut-être les origines de la mécanisation du travail.

Cette rupture marque peut-être la fin d'un système. Il est important de comprendre lequel le cas échéant. Ces ruptures annoncées avec la crise des *subprimes* marquent en effet la fin d'une période. La période qui, par petites touches progressives, mais de façon très nette aujourd'hui est en train de s'interrompre correspond à la mondialisation au sens large ou mondialisation libérale. Ce monde nouveau s'était écrit à partir de 1989 et la chute du mur de Berlin, avec l'idée que la démocratie de marché devenait le socle ferme de l'histoire humaine. Dans le domaine économique, on a parlé du consensus de Washington pour décrire ce que devaient être les politiques économiques de cette période nouvelle. Trente ans plus tard, l'élection de Trump en 2016, puis l'apparition en 2019 d'une rivalité commerciale entre les Etats-Unis et la Chine qui n'a fait que se confirmer ensuite ont marqué la préfiguration d'un monde qui ne relève plus de cette

mondialisation. Cette « fin de l'histoire » aura duré 30 ans, à peu près autant que les Trente Glorieuses. Aujourd'hui, le monde entre dans une nouvelle phase qu'il faut interpréter et qui n'aura pas les mêmes termes qu'auparavant.

Dès l'élection de Trump, cette mondialisation a montré ses limites. La première limite est interne. Aux Etats-Unis, les travaux d'économistes comme David Autor ont montré que le commerce avec la Chine et les emplois détruits aux Etats-Unis étaient parfaitement corrélés, par zone géographique, avec la montée du vote en faveur de Trump. Les travaux de Yann Algan ou Sergueï Gouriev ont montré que la crise des *subprimes* et les destructions d'emplois qu'elle avait créées étaient également très bien corrélées à la montée de cette colère populaire qui s'est exprimée dans le vote en faveur des candidats populistes qui ont suivi Trump. Le front de la mondialisation s'est fissuré de l'intérieur avant de se fissurer de l'extérieur avec la crise du Covid. Cette dernière a montré que les chaînes de valeur étaient très fragiles. La « résilience » des chaînes de valeur, selon les termes de Boris Cyrulnik, s'est révélée très faible. Ce dérèglement est venu confirmer l'idée, portée par Dani Rodrik, que la mondialisation était allée trop loin tant dans l'économie des inégalités internes que du point de vue même de sa soutenabilité en termes purement techniques de dispersion aux quatre coins de la planète de la production de biens. Dans ce mécanisme de désintégration verticale de la chaîne de production, chaque morceau était effectivement fabriqué dans un endroit possédant un avantage comparatif, le tout étant assemblé dans un autre endroit avant d'être exporté aux Etats-Unis.

Le Covid, d'une certaine manière, prolonge et intensifie cette idée que la mondialisation a touché ses limites. Le Covid restera sans doute dans l'histoire comme le moment qui a accéléré une autre transition au-delà de l'essoufflement de la force d'entraînement de la mondialisation déjà présente avec l'élection de Trump. Il a marqué l'accélération d'un nouveau type de capitalisme : le capitalisme numérique. Le Covid restera sans doute dans l'histoire comme le moment d'une accélération de la révolution numérique, notamment l'intrusion du télétravail dans la revendication d'un très grand nombre de personnes comme une exigence nouvelle. C'est en effet avec le Covid que l'on a pu prendre la mesure de la puissance des instruments que la révolution numérique avait rendue possible.

Dans son dernier ouvrage, *Homo numericus*, Daniel Cohen note un paradoxe dans le fait qu'une crise sanitaire se révèle un accélérateur de l'usage des technologies numériques. Quel rapport existe-t-il conceptuellement entre une épidémie et ces instruments que la révolution numérique a offerts pour résorber les conséquences de cette crise ? Dans cet ouvrage, il reprend les intuitions de Jean Fourastié, auteur des *Trente Glorieuses* écrit très peu de temps après la crise pétrolière des années 1970, qui considérait que cette crise des Trente Glorieuses était inscrite dans les gènes de la mutation connue après-guerre.

Dans *Le grand espoir du XX^e siècle* publié en 1948, Jean Fourastié expliquait que l'histoire humaine se résumait à trois phases : une 1^{re} phase au cours de laquelle l'humanité a cultivé la terre, une 2^e phase qui commence avec la révolution industrielle du XVIII^e siècle au cours de laquelle l'humanité a travaillé la matière et une 3^e phase qui était encore en gestation en 1948, mais dont il annonçait le caractère inéluctable, au cours de laquelle l'humanité allait travailler l'humain lui-même pour former une société de services où la matière travaillée par l'homme serait l'homme lui-même. Jean Fourastié avait cette intuition très profonde que reprendra la littérature économique, notamment William Baumol dans son ouvrage sur les spectacles vivants, qu'une société de services n'est pas capable de croissance économique.

Selon lui, « ce grand espoir du XX^e siècle où enfin l'économie devient humaine, où l'homme peut faire valoir ses avantages comparatifs, son don pour la création, pour le soin, l'attention, le rapport à autrui s'accompagnera aussi de la fin de cette période de très forte croissance. Générer de la productivité quand on travaille la matière ne s'extrapole pas à générer de la productivité quand on s'occupe des humains ». Baumol appellera cette idée le « *cost disease* » : on ne sait pas générer de la productivité dans les services. Si les services se comprennent comme une activité où le bien que vous produisez correspond au temps que vous passez avec autrui, il n'existe pas de croissance de productivité possible. Baumol disait ainsi, parlant de la pièce de Shakespeare : « il faut le même temps pour narrer la triste histoire de la mort des rois ».

La révolution numérique représente tout simplement cette manière de générer de la productivité dans une société de services au sens de Jean Fourastié. Il n'est plus nécessaire de se rendre dans un cabinet médical pour rencontrer son médecin. Un humain fait toujours face à un autre humain, mais tous deux ne se trouvent pas au même endroit. La télé médecine permet d'économiser du temps de transport pour réaliser la transaction. Plus généralement, le télétravail a acquis un poids social qui n'était absolument pas visible voilà deux ou trois ans, au point qu'aujourd'hui il est très difficile de recruter des personnes dans un métier où cette promesse de 2 à 3 jours de télétravail n'existe pas. On observe même un basculement radical de la manière de concevoir le rapport du travail à un collectif. Cette distance constitue la 1^{re} manière de générer de la productivité dans les services.

Une 2^e modalité consiste à ne plus placer un humain face à un autre, mais à placer l'humain face à un algorithme. Il est demandé au client de faire tout seul, avec les technologies mises à sa disposition. Au lieu de se rendre dans un réseau bancaire par exemple, le client dispose d'un accès en ligne pour effectuer les mêmes actions. Aujourd'hui, de nombreuses tâches sont réalisées gratuitement par le consommateur lui-même qui n'est pas rémunéré directement pour cette transaction. De fait, elles échappent au radar des mesures conventionnelles.

La 3^e étape commence. Cette grande révolution qui sera la force motrice des 30 prochaines années est celle de l'intelligence artificielle dans laquelle ce n'est plus l'humain qui réalisera *via* un logiciel des activités autrefois prises en charge par un autre humain, mais l'intelligence artificielle qui, dotée d'une force autonome, prendra le relais d'un très grand nombre d'activités. Dans cette nouvelle frontière, la machine va remplacer les humains dans les activités de service qui exigeaient autrefois une rencontre.

Dans son ouvrage, Daniel Cohen évoque les différentes manières de gagner du temps dans des transactions qui mettent en face les humains avec les autres. Ainsi, l'application Tinder, telle qu'elle a été analysée par Eva Illouz, est en réalité une manière de gagner du temps dans le processus de sélection d'un partenaire amoureux ou sexuel en se dispensant de faire la cour. Tinder change la nature de la relation amoureuse, puisqu'avec cet instrument, la personne ne se contente pas de chercher un partenaire qu'elle va aimer ou épouser, elle est tentée de « faire du chiffre ». La possibilité infinie offerte par Tinder absorbe la personne et s'apparente un peu à un travail à la chaîne. Cet exemple montre qu'une déshumanisation se produit, un peu de même nature que la déshumanisation produite par le travail à la chaîne. D'ailleurs, les gains de productivité sont presque toujours corrélatifs d'une déshumanisation. La différence tient au fait que ce sont cette fois-ci des humains qui se trouvent de l'autre côté de la chaîne de production.

La crise du Covid a donc marqué le passage d'un monde mondialisé à un monde numérisé. Puis vient la guerre en Ukraine, autre étape vers la disparition de la période de mondialisation libérale. Il ne fait pas de doute que cette guerre fait entrer le monde dans un nouveau grand conflit qui s'annonce entre les Etats-Unis et la Chine, et peut-être entre le clan occidental des démocraties libérales et les pouvoirs politiques illibéraux avec la Chine et tous les satellites, dont la Russie fait partie. Après le Trumpisme et les crises intérieures, puis le Covid et la dysfonctionnalité des chaînes de valeur, la 3^e phase de ce démembrement de la mondialisation est constituée par les enjeux stratégiques. Le monde d'avant ne reviendra plus. Le protectionnisme au moins sur les technologies de pointe qui représentent un enjeu militaire va devenir la règle des échanges pour les prochaines décennies. Pour les microprocesseurs, les technologies 5G, etc., il ne sera plus possible de commercer simultanément et indifféremment avec les Etats-Unis et la Chine. Il faudra assez vite choisir son clan. Le mouvement peut aller très loin, car la frontière technologique définit la frontière des échanges.

La guerre en Ukraine parachève cette transformation initiée par Trump qui était encore, en 2019, dans une logique commerciale, à la recherche d'accords de réciprocité entre les Etats-Unis et la Chine. Le monde est en train de se configurer silencieusement, mais irrésistiblement autour de cette nouvelle frontière. Au-delà du parachèvement de cette dissolution de la mondialisation telle qu'elle a été esquissée pendant les 30 ans qui ont suivi la chute du Mur de Berlin, le monde est confronté à un nouveau choc énergétique semblable, du point de vue de ses enjeux macroéconomiques, à celui connu en 1973. Il a fallu du temps pour comprendre que ce choc pétrolier des années 1970 marquait véritablement la fin des Trente Glorieuses et l'émergence d'un nouveau régime de croissance. A l'époque, la solution au choc pétrolier a consisté à trouver de nouveaux champs pétrolifères. L'Amérique latine, l'Afrique sont devenues de grands producteurs de pétrole. Aujourd'hui, du fait du réchauffement climatique, cette solution n'est plus envisagée. Comme le Covid avait accéléré la transition numérique, avec la guerre en Ukraine s'est engagée une accélération de la sortie des énergies fossiles.

Evidemment, beaucoup d'autres questions se posent avec cette guerre en Ukraine, notamment le risque de retrouver, comme dans les années 1970, un dérèglement de la relation entre les prix et les salaires, avec l'enjeu de savoir ce que doit être la politique monétaire aujourd'hui. La course-poursuite entre taux d'intérêt et taux d'inflation reste la grande incertitude pour l'année à venir. Aux Etats-Unis comme en Europe se pose la question centrale de la nouvelle relation salariale. Comment le marché du travail absorbe-t-il cette crise nouvelle ? Toutes les notes de conjoncture de l'Insee soulignent le paradoxe : on entre dans cette crise avec un marché du travail très tendu. Face à un tel choc, le risque se situe bien dans l'accélération prix-salaire.

Il est important que le marché du travail se détende suffisamment vite pour éviter cette accélération. Or cette crise se produit à un moment de très grande incertitude sur ce rapport des travailleurs à leur travail. Jérôme Fourquet a très bien résumé cette question dans un article récent, indiquant que la réforme des retraites saisit les Français à un moment où ils hésitent entre la colère et la résignation. Il note dans ses statistiques une profonde démotivation des Français à l'égard du travail. Jusqu'à 40 % des Français n'ont

plus d'appétence pour leur travail et cette situation est corrélée au télétravail. Curieusement, en effet, les employés et les ouvriers sont moins démotivés que les autres catégories supérieures, ce qu'il lie au fait que le télétravail a des effets délétères dès lors que l'on n'appartient pas à un collectif qui donne le sens d'une appartenance.

Le rapport des humains au travail est toujours complexe. La grande peste bubonique avait brutalement brisé un ordre que l'on croyait éternel. Le Fordisme avait apporté une solution à cette question en promettant grâce à la croissance de la productivité et des salaires une récompense pour l'attachement à la chaîne de montage. La mondialisation a proposé autre chose pour lier ce rapport des travailleurs à l'emploi, la peur de le perdre. Aujourd'hui, il faut penser autrement la manière d'attacher et de ne pas démotiver les salariés face à l'emploi. Cette manière n'a pas encore été trouvée.

2. La crise énergétique et ses conséquences : enjeux pour la statistique publique française

Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee, souligne qu'en 2022 la statistique publique a dû encore une fois faire preuve de réactivité et d'innovation, sur le champ de l'énergie cette fois. Les prix des principales sources d'énergie (gaz, charbon) et du pétrole ont explosé au moment de la guerre en Ukraine et ont connu une très forte volatilité sur toute la période. Le point le plus haut en matière de prix relatif des importations d'énergie est très supérieur au point le plus haut observé après le 2^e choc pétrolier, entre 1981 et 1985. Pour autant, les chocs restent commensurables. Du côté des volumes, une plus grande efficacité en matière d'utilisation d'énergie a été observée. Depuis 30 ans, la consommation d'énergie a baissé de manière très régulière tandis que l'efficacité énergétique a progressé. Ce mouvement est également visible sur les importations. La baisse de celles-ci a été très nette dans les années 1980 avec la montée en charge des centrales nucléaires avant de se stabiliser sur un plateau. Aujourd'hui, la France importe moins d'énergie qu'elle n'en consomme. Néanmoins, les produits de l'énergie ont très fortement contribué au déficit de la balance commerciale tout au long des années 2021 et 2022. En points de PIB, le choc sur le solde global des échanges est cependant comparable au 2^e choc pétrolier. Les échanges d'électricité, qui étaient légèrement excédentaires avant 2021, sont désormais en déficit.

Les enjeux pour le service statistique public au cours de l'année 2022 ont consisté à éclairer le suivi des politiques publiques à la fois européennes (cible de stockage du gaz, plan européen de réduction de la consommation de gaz) et nationales (plan de sobriété énergétique), des différentes mesures pour amortir le choc tarifaire de l'énergie (boucliers tarifaires, chèque énergie, amortisseurs prix pour les entreprises, etc.), la diversification des sources d'énergie. Le service statistique public a dû répondre à quatre questions majeures : l'origine des approvisionnements, l'évolution de la consommation en énergie, l'évolution des prix passés et futurs, et les conséquences sur les comptes d'agents.

Les statistiques de l'énergie relèvent de trois producteurs au sein du service statistique public : le SDES, le service statistique ministériel des Douanes et l'Insee. L'origine des importations françaises en énergie soulève les questions habituelles, notamment réconcilier les flux miroirs entre les pays sous l'égide d'Eurostat, connaître le pays d'origine et pas uniquement le dernier pays ayant participé aux échanges, etc. Il s'agit par exemple d'identifier le pays d'origine du pétrole brut utilisé pour le pétrole raffiné importé en France. Les principales sources sont constituées des données du commerce extérieur, des enquêtes auprès des raffineries s'agissant du pétrole et auprès des principaux importateurs pour le gaz, ainsi que des données de Réseau de transport d'électricité (RTE) que la statistique publique utilise désormais de façon assez courante pour l'électricité. Pour appréhender la vulnérabilité des approvisionnements, le SSP utilise des méthodologies développées par le FMI et la DG Trésor pour regarder le degré de concentration des pays fournisseurs et le potentiel de diversification, c'est-à-dire la possibilité de s'adresser à d'autres fournisseurs à court terme. Une publication est prévue en 2023 sur ce concept nouveau de vulnérabilité qui n'est pas encore totalement défini.

Sur les prix de l'énergie, l'enjeu consiste à obtenir des détails à haute fréquence. Aujourd'hui, les indices de prix de production et d'importation de l'industrie de l'Insee donnent des indications mensuelles. Le SDES réalise par ailleurs une enquête semestrielle sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité qui apporte des informations plus détaillées, à une fréquence cependant moindre et avec des délais de production plus longs. Le service statistique public s'efforce d'améliorer l'ensemble sous l'impulsion d'Eurostat qui demande des transmissions plus fréquentes et des délais de production plus réduits. La même problématique est soulevée par les statistiques de consommation. Des sources multiples et exhaustives sont mobilisées par le SDES pour le bilan annuel. De son côté, l'Insee examine les données à haute fréquence de RTE pour le suivi conjoncturel et conduit une enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie, enquête menée sur le terrain à chaque début d'année. Il s'agit là encore d'obtenir

plus de détails, plus rapidement, avec un suivi hebdomadaire et mensuel de consommation de gaz et d'électricité. Le SDES a participé à la mise au point d'un circuit de collecte, et les données sont désormais diffusées par la Direction générale de l'énergie et du climat sur une base hebdomadaire. En plus de l'amélioration des délais, l'Insee souhaiterait investir dans la connaissance des consommations d'énergie dans le tertiaire, un secteur moins bien connu. La question se pose notamment de la conduite d'une enquête auprès des entreprises du tertiaire.

A l'été, il est apparu qu'une information existait, mais n'était pas collectée. La plupart des entreprises ont des contrats pluriannuels de fourniture de gaz et d'électricité. Elles connaissent donc les prix qu'elles devront payer dans les mois et les années à venir. Or cette information n'était pas du tout recueillie par la statistique publique tant au plan national qu'au plan européen. En France, plusieurs initiatives ont été menées. Des questions ont été ajoutées dans les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises de l'industrie et des services en novembre et décembre, avec une première exploitation des résultats dans la note de conjoncture publiée le 15 décembre. Des questions ont également été ajoutées dans l'enquête annuelle actuellement sur le terrain. L'Insee essaiera par ailleurs de documenter le sujet des hausses de prix de l'électricité que vont connaître les entreprises en 2023 en interrogeant les fournisseurs d'électricité. Une première enquête a été conduite en fin d'année 2022 auprès d'une soixantaine de fournisseurs pour leur demander leurs anticipations de prix futurs. Les résultats, à paraître dans une semaine, ne sont pas incohérents par rapport aux déclarations des entreprises consommatrices. Enfin, des questions ont été introduites dans les enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

L'évolution de la consommation des entreprises fait apparaître différents creux, notamment en avril 2020, lors du 1^{er} confinement, dans la branche des matériels de transport ou à l'automne dernier dans le secteur de la cokéfaction et du raffinage, au moment des mouvements sociaux dans les raffineries. Entre l'été et la fin de l'année 2022, la consommation d'électricité des entreprises grosses consommatrices d'électricité a baissé de 30 %. Les questions posées aux entreprises consommatrices d'électricité et de gaz dans l'industrie et les services portaient d'abord sur le type de contrat. Dans les services, beaucoup plus d'entreprises sont au tarif réglementé que dans l'industrie où les entreprises sont plus exposées aux prix du marché. Une proportion importante d'entreprises, notamment dans l'industrie, a dû réviser son contrat et ses clauses tarifaires au second semestre 2022, quand les marchés étaient les plus élevés. Quant aux évolutions de prix prévues pour l'électricité, les entreprises anticipaient une hausse de prix de 75 % en 2022 et de 132 % en 2023. Une hausse d'un peu plus de 100 % était envisagée pour le gaz sur ces deux années. Néanmoins, autour de cette moyenne, la variance est très forte. 20 % des entreprises ont déclaré que leurs prix de l'électricité n'évolueraient pas. 40 % s'attendaient à des hausses de prix supérieures à 100 % en 2023. Les écarts sont encore plus forts pour le gaz.

L'Insee a demandé aux entreprises comment elles réagissaient face à ces évolutions. Les résultats ont été riches en enseignements, dans une période où seule était évoquée la fermeture des chaînes de production d'une entreprise, la hausse des prix rendant l'activité insolvable. Il apparaît que très peu d'entreprises (moins de 10 %) déclarent arrêter ou réduire leur activité, y compris dans l'industrie. La plupart des entreprises (près de 70 %) déclarent qu'elles vont augmenter leur prix de vente, éventuellement en comprimant leur marge ou en prélevant dans leur trésorerie. Plus de 50 % des entreprises de l'industrie expriment la volonté d'investir pour réduire les coûts énergétiques. Alors que France Industrie menaçait d'une baisse de 10 % de la productivité manufacturière au 4^e trimestre, l'Insee a estimé dans sa note de conjoncture de décembre que la réduction de la production industrielle en lien direct avec la hausse des prix de l'énergie n'atteindrait que 1,5 % sur la base de ces réponses. Les fortes hausses des prix de l'énergie constituent aussi un challenge pour les comptes nationaux, notamment les comptes des entreprises : quand l'inflation était assez faible, la question des évolutions différentes de marge par branche ne se posait pas. Désormais, il faut essayer d'appréhender l'évolution par branche, avec des informations qui restent parcellaires au moment de l'établissement des comptes trimestriels.

Du côté des ménages, l'Insee a diffusé l'évolution de l'inflation en glissement annuel au cours des dernières années, avec la contribution des différents biens et services à l'inflation d'ensemble. La bascule des prix de l'énergie apparaît nettement. Lors de la crise Covid, ces prix contribuaient à une inflation nulle. Cette bascule s'est opérée au cours de l'année 2021 et a connu une accélération forte, amortie en fin de période par les boucliers tarifaires. Aujourd'hui, les produits alimentaires affichent la contribution la plus forte à l'inflation, même si les prix de l'énergie évoluent plus vite sur 12 mois. L'Insee a cherché à identifier la part de la baisse de consommation d'électricité observée à l'automne qui était liée à la sobriété et celle résultant des conditions météorologiques clémentes. Or il apparaît que la baisse de 20 % en quelques mois de cette consommation est due pour moitié aux conditions météorologiques et pour moitié aux efforts de sobriété. Des questions reviennent par ailleurs sur le fait que l'inflation n'est pas ressentie de la même manière par

les ménages selon leur panier de biens et de services. L'analyse par revenu montre que l'inflation est plus élevée pour les premiers déciles que pour les derniers, car l'énergie pèse plus. Un examen par localisation géographique fait apparaître que l'inflation est beaucoup moins ressentie par les Parisiens que par les habitants des communes rurales. Ces catégories statistiques masquent cependant une très forte variance qu'il conviendra de documenter.

A long terme, il faudra continuer de suivre ces évolutions en reprenant des méthodes anciennes qui avaient été laissées de côté pendant les périodes de faible inflation. A plus long terme, le SDES et l'Insee devront éclairer les politiques publiques en lien avec la transition écologique, que ce soit les questions de zone de faible émission, les zones d'artificialisation nette, les questions de passoires thermiques, la diversification des sources d'énergie, les comportements et la substitution des véhicules électriques aux véhicules thermiques, etc. Les enjeux sont nombreux pour la statistique publique. La question se pose aussi de la façon de documenter les questions de résilience des chaînes de valeur et de vulnérabilité géopolitique du point de vue de la statistique publique.

3. La France vit-elle une grande démission ?

Le directeur de la Dares, Michel HOUDEBINE, observe que la situation actuelle du marché du travail est un peu paradoxale, avec une hausse de l'emploi depuis un an et demi et près de 100 000 créations d'emplois par trimestre malgré les signes de ralentissement de l'économie. Les enquêtes Emploi montrent que ce mouvement s'accompagne d'une hausse du taux d'activité de manière assez importante. Sur les deux âges extrêmes de la population, une rupture s'opère sur le taux d'emploi et le taux d'activité des jeunes, notamment en lien avec le développement très fort de l'apprentissage tandis que le taux d'emploi et le taux d'activité des seniors poursuivent leur progression. Sur les âges médians, les courbes sont beaucoup plus plates. Le taux de chômage est en baisse depuis fin 2019. Ce taux se stabilise néanmoins depuis un an, avec une dynamique importante de l'emploi et dans le même temps une dynamique importante de la participation au marché du travail.

Deux faits saillants s'observent actuellement : une baisse de productivité et des tensions sur le recrutement. Par rapport à la tendance observée avant la crise sanitaire, la productivité par tête comme la productivité horaire ont fortement baissé, de près de 6 points. Même si ce phénomène se retrouve partout, certains secteurs ressortent plus que d'autres, en particulier la fabrication de matériel de transport, l'énergie et la construction. Pour l'énergie, il faut y voir un effet de la baisse de la production. Du côté du matériel de transport, cette baisse fait écho aux problèmes d'approvisionnement du secteur, peut-être aussi à une forme de rétention de main-d'œuvre, même si le recours à l'activité partielle a très fortement baissé dans tous les secteurs aujourd'hui.

Parmi les autres facteurs d'explication figurent notamment les questions sur le blanchiment du travail dissimulé. Il n'existe pas de statistiques sur le sujet pour l'instant. La baisse du travail détaché est également avancée comme facteur d'explication. Avant la crise sanitaire, 70 000 personnes venaient tous les trimestres travailler en France pour contribuer à la force de travail, mais n'étaient pas comptabilisées dans l'emploi. Les premières statistiques publiées par la Dares cette année font effectivement apparaître une baisse du niveau des travailleurs détachés. Néanmoins, cette baisse reste modeste au regard de l'écart de productivité.

L'enquête Emploi fait également ressortir un niveau assez élevé d'absences pour maladie. Quant aux politiques publiques, le développement de l'apprentissage peut contribuer à cette évolution de la productivité, avec 400 000 apprentis de plus depuis fin 2018 et la modification du financement de cette forme de formation initiale. D'une certaine manière, des personnes comptabilisées comme des étudiants à temps plein sont désormais comptabilisées dans l'emploi, avec un effet un peu mécanique sur la productivité. La Dares a essayé d'évaluer ce phénomène en comparant la productivité sous-jacente des apprentis qui réalisent un peu moins d'heures et ont besoin d'un accompagnement par l'entreprise. L'ordre de grandeur serait d'un cinquième. Tous ces facteurs peuvent expliquer la baisse de productivité, mais d'autres phénomènes pourraient encore s'y ajouter.

L'autre fait marquant tient à la hausse des tensions de recrutement dans le contexte de la dynamique très forte de l'emploi. Les enquêtes de l'Insee montrent que les difficultés de recrutement ont atteint des niveaux très élevés, en particulier dans les services. Dans les explications généralement avancées figurent le manque d'attractivité relatif des métiers, des problèmes liés à l'offre de travail, des problèmes d'adéquation des compétences ou de la localisation de celles-ci sur le territoire, et l'intensité des embauches. Dans un

contexte où les entreprises font face à des flux, elles se font concurrence sur les candidats qui peuvent se présenter.

L'enquête ACEMO-Covid arrêtée en avril dernier montre qu'à partir de la sortie de la crise sanitaire, les salaires et les conditions de travail ont évolué, mais les modifications des conditions de contrat ont évolué aussi dans une moindre ampleur. Les salaires accélèrent, notamment sur le bas de la distribution, poussés par les indexations successives du SMIC qui est lui-même indexé sur les prix du 1^{er} quintile. Une forme d'écrasement s'observe sur les salaires de base. A ce stade, l'accélération des salaires ne s'opère cependant pas aussi vite que celle des prix. La Dares a cherché un lien entre la variation des tensions et l'évolution des salaires de base avant et après la crise. Or ce lien n'apparaît pas de façon flagrante. Le mouvement est assez largement écrasé par les effets de l'inflation elle-même. Sur la qualité de l'emploi, le type des embauches a évolué en faveur des salariés : plus de contrats en CDI et CDD d'un mois, et moins de CDD inférieurs à un mois. De même, la part des temps partiels poursuit sa baisse assez rapide.

Sur les conditions de travail, la Dares a mené un travail à partir de l'enquête Conditions de travail 2019 cherchant un lien entre les difficultés de recrutement et les conditions de travail. Il apparaît que plus l'exposition des salariés à des risques physiques ou psychosociaux est forte, plus l'entreprise considère éprouver des difficultés de recrutement. La Dares publie par ailleurs un indicateur de tension décliné au niveau métier. Au niveau agrégé, cet indicateur reflète les tensions de recrutement sur le marché. En parallèle, des indicateurs d'éclairage essaient de faire le lien entre les différents facteurs. En 2021, la hausse des tensions s'est accompagnée d'une forte hausse de l'intensité des embauches. Selon les données de l'Urssaf Caisse nationale, les embauches sont toujours à des niveaux très élevés, plus encore qu'avant la crise. On observe le même mouvement pour les fins de contrats estimés par la Dares. Les entreprises sont donc confrontées à plus d'entrées, mais aussi plus de sorties.

Parmi les fins de contrat, les démissions augmentent sensiblement à des niveaux très élevés, qui se rapprochent cependant de ceux observés juste avant la crise financière. Sur plus longue période, le niveau est commensurable au niveau observé au tout début des années 2000, au moment des fortes créations d'emplois. En parallèle, la Dares a cherché si les démissionnaires avaient une trajectoire différente entre aujourd'hui et avant la crise et n'a pas constaté de changement flagrant à ce stade. 80 % des personnes qui démissionnent retrouvent un emploi dans les six mois, comme avant la crise. Une grande démission s'accompagnerait d'une baisse de la participation, qui n'est pas observée pour l'instant.

La Dares a mené un travail pendant la crise sanitaire pour essayer de faire le lien entre les conditions de travail et la mobilité des salariés. Elle a constaté que le phénomène de mobilité était plutôt multifactoriel : les conditions physiques de travail, l'intensité du travail, l'organisation au sein de l'entreprise, les exigences émotionnelles, etc. Des éléments relevant du sens du travail peuvent aussi contribuer à faire évoluer la mobilité des salariés (ennui, plaisir, sentiment de développer ses compétences), et plus marginalement les questions autour de l'utilité sociale du travail (utilité aux autres, fierté d'exercer son métier). Certains indicateurs sont à la hausse, notamment les contraintes physiques ou l'intensité du travail. A l'inverse, la Dares observe une hausse des soutiens hiérarchiques qui pourrait contrebalancer.

Enfin, l'enquête TRACOV menée début 2021 avait fait apparaître une intensification et une dégradation des conditions de travail, avec en contrepartie une augmentation du sens du travail. Cette tendance devra être confirmée par la nouvelle enquête qui sera lancée dans les semaines à venir et exploitée en fin d'année.

4. Echanges avec la salle

Daniel COHEN salue l'Insee pour sa réactivité durant cette crise. Il est nécessaire de connaître la dépendance des entreprises à l'égard de la mondialisation, d'autant que l'industrie importe la moitié de sa production. Une analyse plus fine permettrait de déterminer s'il s'agit d'une mondialisation proche ou lointaine. Il existe des indicateurs presque quotidiens sur le coût du transport. Après un grand dérèglement durant la crise, ils reviennent aujourd'hui à la normale, ce qui peut influencer aussi sur les questions de productivité. Il note par ailleurs que l'explication avancée parfois que le problème ne vient pas de la productivité par heure, mais de la productivité par tête est fautive. Les chiffres de la Dares montrent que les deux types de productivité ont baissé et que le problème est beaucoup plus profond. Il serait très important de connaître la part de rétention. La France ne se trouve pas du tout dans la même dynamique démographique qu'il y a 10 ans. L'idée de faire de la rétention dans l'anticipation d'un marché du travail plus tendu fait partie des hypothèses sur lesquelles il faudrait en savoir plus. Il faudrait vérifier notamment si la productivité se dégrade dans les secteurs qui embauchent. A l'autre bout de ces explications figurent les

entreprises « zombies ». Les taux de faillite sont beaucoup plus faibles qu'avant la crise. Si les entreprises n'ont pas fait faillite alors qu'elles auraient dû, elles sont peut-être en sous-activité. Dans un article des *Echos*, Dominique Seux soulignait qu'il est très difficile d'obtenir des statistiques en temps réel sur la question centrale de l'indexation des salaires sur les prix. La Dares fournit une analyse trimestrielle. Or les écarts sur le salaire constitueront la grande question de l'année 2023.

Gilles POUZIN, représentant la CFTC, remercie chaleureusement les trois intervenants pour leurs brillantes présentations. Jeune journaliste à *L'Expansion*, il avait lu, annoté et presque appris par cœur *Richesse et pauvreté des nations*, qui évoquait une époque aujourd'hui révolue à entendre la démonstration de Daniel Cohen. *L'Expansion* avait aussi organisé un débat avec Vivian Forrester qui, même si sa démonstration était plus légère sur le plan économique, s'était révélée très pertinente en termes de ressenti et d'intuition avec son ouvrage *L'horreur économique*. La mondialisation a effectivement fonctionné sur la peur de perdre son emploi, un phénomène bien connu des représentants du personnel pendant les années 2000. Les salariés avaient à l'époque un sentiment de perte totale de contrôle sur la situation. Aujourd'hui, on observe des tensions de recrutement, mais des améliorations du rapport de force entre les travailleurs et les employeurs. Ces deux points l'interpellent en tant que syndicaliste et journaliste. L'approche de la CFTC est centrée sur l'humain. Voilà une vingtaine d'années, la CFTC avait pris une position pour le statut du travailleur dans une conception globale de la personne qui ne se limiterait pas au seul salarié. Toutes les questions actuelles renvoient aussi à cette notion. Le télétravail par exemple n'est peut-être pas si humain que cela. Dans cette mondialisation, une très forte pression des lobbys néolibéraux s'est malheureusement matérialisée pour casser le syndicalisme, mais l'économie numérique a marqué l'arrivée d'une nouvelle forme de syndicalisation des salariés. Dans ce contexte, il s'enquiert du point de vue des intervenants sur le rôle et la place des syndicats pour aider à réinventer une motivation au travail.

Daniel COHEN reconnaît que dans *Richesse et pauvreté des nations*, il indiquait que la mondialisation est prise comme un fait en soi alors que la chronique commence par une mondialisation intérieure dans les années 1980, quand commence ce processus de désintégration verticale de la chaîne de valeur, avec un recours à la sous-traitance et un démantèlement des entreprises industrielles. Dans sa thèse, Philippe Askenazy avait montré qu'aux Etats-Unis, le réengineering des entreprises qui consiste à recentrer les entreprises sur leur cœur de métier et d'externaliser tout le reste était intimement corrélé au taux de syndicalisation des entreprises, témoignant de la recherche d'un nouveau rapport de force en mettant en cohérence des segments de la production qui autrefois étaient intégrés dans la chaîne de valeur.

La mondialisation est effectivement marquée par un éclatement de la chaîne de valeur aux quatre coins de la planète, surtout pour l'industrie, mais elle est aussi plus généralement une façon d'organiser le rapport au travail, faite pour désyndicaliser, pour attaquer le rapport de force qui s'était révélé trop favorable aux salariés dans les années 1970. Aujourd'hui, le monde s'est complètement réinventé pour être habité par ce fantasme d'entreprises sans usines et d'usines sans travailleurs. A cet égard, le télétravail est une continuation de l'individualisation croissante des conditions d'existence. Si le télétravail pouvait conduire à une resyndicalisation, cela voudrait dire qu'au bout de cette individualisation croissante des conditions d'existence, comme Durkheim l'anticipait dans *De la division du travail social*, la solidarité mécanique qui pouvait exister se reconstituerait en la compréhension du besoin de ses vérités organiques. Ce mouvement ne s'est pas produit au cours des 30 dernières années. Pour autant, ce besoin est toujours intimement présent. On peut imaginer, dans un paradoxe incroyable, que la resyndicalisation se produise quand les personnels sont tellement isolés qu'ils ont absolument besoin de refaire société et de faire appel à des structures sociales qui fassent le lien, en proposant des choses auxquelles ils n'ont plus accès dans cette solitude. Il s'agirait d'une formidable nouvelle si elle se confirmait.

Michel HOUDEBINE précise que les travaux statistiques arrivent sans grande difficulté à faire le lien entre la représentation syndicale, les conditions de travail et les salaires dans l'entreprise.

Jean-Luc TAVERNIER considère que dans une certaine mesure, sur le télétravail, des rapprochements sont possibles entre employeurs et syndicats, car tous deux ont besoin qu'existe un collectif de travail. Dans les bassins d'emploi avec de grands employeurs industriels, la vie sociale s'organisait autour de ces employeurs. Il ne faudrait pas que le télétravail dissipe progressivement ce collectif de travail dans les organisations où il se développe. Sur les salaires, il propose de rédiger un papier de blog sur les informations disponibles sur l'évolution des salaires. L'évolution mensuelle des salaires constitue cependant une chimère. Il existe un dispositif trimestriel et la DSN va permettre de progresser.

Daniel COHEN remarque que des travaux préliminaires peuvent être imaginés. Toute la politique monétaire est conduite avec un seul paramètre. Philip Lane, le chef économiste de la BCE (Banque centrale européenne) propose un « wage tracker » à l'échelle de l'Europe, mais la version française ne ressemble à rien. Tout est conduit au vu de ce paramètre. Les erreurs de politique monétaire vont dépendre de l'appréciation juste ou fautive de l'évolution des salaires. Il faudrait connaître l'indicateur suivi par la BCE et mener un travail d'harmonisation pour obtenir l'équivalence de ce « wage tracker ».

Vladimir PASSERON, représentant le Département de l'emploi et des revenus d'activité, de la Direction des statistiques démographiques et sociales à l'Insee, indique que l'Insee peut examiner ce qui se développe au niveau de la BCE. Mais il précise qu'un indicateur mensuel ne va pas de soi pour de nombreux domaines. Les demandeurs d'emploi en fin de mois par exemple sont finalement apparus comme peu pertinents à cette fréquence (et la Dares a récemment préféré une publication trimestrielle). Il faut vérifier à chaque fois si le signal apporté par l'information mensuelle est suffisamment important par rapport au bruit qu'il porte. Sur les questions d'emploi et de salaires, l'Insee, la Dares et l'Urssaf s'efforcent d'accélérer les calendriers pour publier des informations trimestrielles qui aient du sens de plus en plus tôt. De nombreux indicateurs mensuels anticipés se développent aujourd'hui sans que leur signal ne soit clairement évalué. Indeed a développé son propre indicateur par exemple sur les salaires à l'embauche. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut nécessairement participer à ce mouvement.

Jean-Christophe SCIBERRAS rappelle que les directeurs de ressources humaines ont pris, pendant 10 ans de faible inflation comme budget pour la NAO (négociation annuelle obligatoire) la perspective d'inflation pour l'année suivante et ajoutaient environ 1 % pour les effets GVT (glissement-vieillesse-technicité) et de productivité redistribuable. Aujourd'hui, et depuis 2020 on observe un décrochage des salaires par rapport aux anticipations d'inflation. Au-delà des questions énergétiques, la pression sur les réductions de coûts dans les entreprises comprend aussi une moindre augmentation des salaires. Le rapport de force reste très faible côté syndical et le télétravail ne fait que renforcer ce phénomène. Même aux Etats-Unis où les actualités Amazon ou Starbucks ont laissé penser à un regain du syndicalisme, les statistiques ont montré qu'en 2022, la désyndicalisation s'est poursuivie.

Jean-Luc TAVERNIER souligne que la mondialisation a été un challenge pour les statisticiens, car le périmètre des entreprises s'est écarté du périmètre des nations. Si la rupture à l'œuvre permet de rapprocher ces deux périmètres, elle réduira la complexité du travail observé au cours des dernières décennies. Il est aussi frappant de voir que l'emploi continue de croître, mais plus par accroissement de la population active que par le retour à l'emploi des chômeurs, le taux de chômage restant stable à 7,5 %.

Christine CHOIGNOT remercie les intervenants. Elle constate que l'observation des corps intermédiaires est très importante. Au-delà des syndicats, il serait intéressant de s'intéresser de près à la production des associations, des corps intermédiaires très importants pour le pays, d'autant plus que l'observation de ce qui se joue dans les territoires est fondamentale. Elle demande par ailleurs si des éléments sont disponibles sur le champ du *care* (social, médicosocial, service à la personne), où les effets de la substitution ne sont pas les mêmes que pour la télémédecine.

Michel HOUEBINE indique qu'à ce stade, la Dares n'a pas d'élément pour répondre de manière précise à cette question sur le *care*, même si le sujet est bien identifié par la Dares et la Drees. Les tensions de main-d'œuvre sont concentrées dans trois grands secteurs. Dans l'énergie et la construction, la rétention ne va pas de soi. Le phénomène de rétention peut jouer dans le secteur des matériels de transport. Pour autant, le secteur fait plutôt baisser son recours à l'activité partielle, une façon de traiter sa rétention de personnel en conservant les personnes et en les faisant subventionner par la puissance publique. Il est quand même frappant de voir la forte dichotomie entre les enquêtes de conjoncture sur l'emploi et celles sur l'activité. Face aux tensions fortes de recrutement et dans le contexte d'un ralentissement macro de la population active, les entreprises tentent sans doute de capter un maximum de personnes, en dépit du ralentissement relatif de l'activité. Ce phénomène d'anticipation reste toutefois à documenter précisément.

CLÔTURE

Patrice DURAN remercie chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur contribution. On ne peut au fond que se rappeler ce qu'ont pu dire ou écrire quelques auteurs, et non des moindres, sur cette question si délicate du pilotage de l'action publique. Ainsi, Martin Landau, brillant analyste des politiques publiques, disait qu'il ne faut pas chercher le succès, il faut éviter les risques. Il voulait simplement exprimer que la recherche du succès et de l'efficacité ne saurait se déployer sans un effort réflexif intense sur les

risques encourus. L'objectif essentiel, disait-il, est de gagner un savoir suffisant pour réduire la portée d'une surprise potentielle. De son côté, Herbert Simon, prix Nobel de sciences économiques, avait déclaré un jour, devant un parterre de grands serviteurs de l'État américain et de patrons de grandes firmes qu'il faut apprendre à programmer sans avoir d'objectif. Inutile de dire que le public fut très surpris de cette formulation à une époque où la programmation était au cœur de la gestion publique comme privée. Au-delà de la boutade qui avait pour but de fixer l'attention de son auditoire, Herbert Simon voulait tout simplement souligner qu'il ne fallait pas rester seulement focaliser sur ses objectifs et perdre de vue le contexte dans lequel ils étaient mis en œuvre. Celui-ci pouvait en effet évoluer fortement et rendre caduques les objectifs poursuivis. Autrement dit, l'intelligence du contexte est prioritaire. Là aussi, éviter les risques implique de savoir où l'on met les pieds ! La statistique publique a de ce point de vue le grand mérite de porter en elle cette double fonction de contextualisation et d'anticipation !

La séance est levée à 13 heures 10.